AMAP des Volontaires

Contrat « Mon jardin chocolaté » 2026

Entre :

Le producteur
Nom : MON JARDIN CHOCOLATE
Prénom : WAX PASSA LAURA
Adresse : 28 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 PARIS
N°SIRET : 813761798
E-mail: laura@monjardinchocolate.com

et

L'adhérent·e
Nom :
Prénom:
Adresse:
Téléphone:
E-mail :

OBJET DU CONTRAT
Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires pour l'achat de chocolats en vue de soutenir l'activité de la Chocolaterie Artisanale « Mon Jardin Chocolaté ».

Les signataires s'engagent à respecter les principes et engagement définis dans la Charte des Amap (disponible auprès de l'association Amap des Volontaires ou du réseau Amap Ile-de-France).

Engagements du partenaire :
- Livrer des chocolats respectant le mode de production en agriculture biologique ;
- Etre présente à la distribution pour fournir les produits commandés par les adhérent·es ;
- Donner des nouvelles de la Chocolaterie;
- Être transparent ses méthodes de travail.

Engagements de l'adhérent·e :
- Etre à jour de cotisation à l'AMAP;
- Faire part de ses satisfactions et insatisfactions ;
- Passer sa commande selon les modalités prévues par le présent contrat ;
- Venir récupérer sa commande le jour de la distribution.

Le présent contrat engage les deux parties pour la distribution ci-dessous. Une deuxième distribution pourra être organisée au cours du 1er semestre 2027.

Date et lieu de la distribution 2026 : LUNDI 14 DECEMBRE 18h30 - 19H30 au Foyer de Grenelle (17 Rue de l'Avre, 75015 Paris)

COMMANDES

Les adhérent·es qui souhaitent commander des produits de la chocolaterie « Mon jardin chocolaté » devront remettre leur contrat à la référante (**Sarah**) **et auront jusqu'au 30 novembre 2026** pour le faire.

Les commandes se feront sur le site internet de la Chocolaterie: https://www.monjardinchocolate.com/shop

Une fois le contrat remis, **les adhérents recevront un code de paiement (avec une réduction de 10%)** pour effectuer et régler leurs commandes sur le site internet de la Chocolaterie.

Les commandes pourront se faire jusqu'au 10 décembre 2026, ce qui permettra ensuite à la Chocolaterie de lister l'ensemble des commandes de l'AMAP des Volontaires pour la livraison du 14 décembre 2026.

Pour celles et ceux qui préfèrent effectuer un paiement par chèque, elles et ils sont invités à se rapprocher de la référante du contrat. La commande sera également effectuée via le site internet de la Chocolaterie mais selon une modalité différente de celle avec un paiement en ligne.

Fait en 1 exemplaire, le

Signature de l'adhérente

Signature du partenaire

